

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22211**

### Intitulé

MASTER : MASTER Master professionnel Mention : Droit patrimonial, immobilier et notarial Spécialité : Fiscalité personnelle et du patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université	Président de l'Université d'Aix Marseille, Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé du M2 Droit patrimonial, immobilier et notarial, spécialité Fiscalité personnelle et du patrimoine est un professionnel qui :

- accède à des postes de responsabilité et d'encadrement ;
- intervient comme collaborateur direct au sein d'un cabinet d'avocat ou d'un office notarial pour le traitement des dossiers à dimension fiscale ;
- intervient comme collaborateur direct au sein d'un cabinet de gestion de patrimoine ou dans une banque pour le traitement des dossiers à dimension fiscale ;
- intervient au sein d'un cabinet d'expertise comptable pour le traitement de dossiers à dimension fiscale et centre de gestion agréé.
- gère les contentieux des services bancaires, des cabinets d'assurances, au sein des services juridiques d'entreprises,....
- rédige des notes et des articles dans des revues spécialisées,
- réalise les contrôles et gère les contentieux pour les services de la Direction Générale des Impôts.

Le diplômé maîtrise le langage théorique et méthodologique ainsi que les outils permettant :

- de synthétiser un dossier fiscal pour donner au contribuable les réponses attendues,
- d'aider le contribuable à établir sa déclaration ou à faire face à un contrôle fiscal,
- de traiter un dossier fiscal au contentieux

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- le secteur du conseil fiscal ;
  - le secteur du notariat ;
  - le secteur bancaire et de la gestion de patrimoine ;
  - le secteur de l'expertise comptable ;
  - le secteur des assurances,....
- Ce professionnel occupe les emplois de :
- Avocat fiscaliste ou collaborateur d'avocat fiscaliste ;
  - Collaborateur d'expert comptable ;
  - Collaborateur dans un office notarial ;
  - Responsable d'un service de contentieux (banque, assurance, entreprise) ;
  - Cadre bancaire en chargé de la gestion du patrimoine ;
  - Gestionnaire de patrimoine ou collaborateur dans un cabinet de gestion de patrimoine ;
  - Conseiller juridique et fiscal.
  - Rédacteur dans des revues spécialisées de droit fiscal
  - Agent de l'administration fiscale

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

K1503 : Contrôle et inspection des impôts

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

La formation de Master se déroule sur 4 semestres soit deux années universitaires et permet d'obtenir 120 ECTS (60 ECTS au titre du M1 et 60 ECTS au titre du M2). Les deux premiers semestres s'inscrivent dans le cadre d'un M1 de Droit, de préférence en Droit patrimonial, immobilier et notarial, en droit public ou en droit des affaires. La spécialisation Fiscalité personnelle et du patrimoine intervient au niveau M2 (semestres 3 et 4).

Les composantes de la présente certification correspondent aux deux semestres de la seconde année de master (spécialité Fiscalité personnelle et du patrimoine).

Elle se décompose comme suit :

### 3ème SEMESTRE

UE 1 (12 ECTS) – Coefficient 4 – Impôt sur le revenu

- Technique de l'impôt sur le revenu
- Etude approfondie des revenus catégoriels
- Contrôle et contentieux fiscaux des personnes soumises à l'impôt sur le revenu

UE 2 (9 ECTS) – Coefficient 3 – Fiscalité du patrimoine :

- Technique d'imposition du capital des personnes physiques
- Fiscalité des placements financiers
- Fiscalité du patrimoine immobilier

UE3 (9 ECTS) – Coefficient 3 – Fiscalité infra et supra étatique :

- Fiscalité locale des personnes physiques
- Imposition des personnes physiques en droit international
- Imposition des personnes physiques en droit communautaire

### 4ème SEMESTRE

UE4 (30 ECTS) – Mémoire et stages

- Mémoire
- Méthodologie
- Stages : ils sont de deux types :
  - individuels : dans un cabinet ou une société d'avocats, dans un cabinet d'experts comptables, dans une étude notariale, dans les services juridiques d'une banque ou d'une entreprise, dans une juridiction administrative
  - collectifs : stage d'assistance aux contribuables en collaboration avec les municipalités et les services fiscaux

Certification :

La certification est obtenue par la validation d'un semestre d'études (30 crédits) soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des unités d'enseignement qui le composent, soit par compensation entre les unités du semestre.

Une année d'étude est validée (60 crédits) si l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des deux semestres sans qu'il puisse y avoir compensation entre les deux semestres qui la composent.

A l'issue de la formation de master, le candidat a validé 120 crédits, qui s'ajoutent aux 180 crédits de la licence, soit au total 300 crédits européens.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé de 50% d'enseignants et de 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 50% d'enseignants et de 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Jury composé de 50% d'enseignants et de 50% de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002.

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Diplôme habilité par l'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3.

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

- 2011-2012 : 8 hommes et 9 femmes
- 2012-2013 : 3 hommes et 13 femmes
- 2013-2014 : 12 hommes et 9 femmes

**Autres sources d'information :**

<http://www.master-fiscalite-personnelle-patrimoine.univ-cezanne.fr/>

<http://www.univ-amu.fr>

<http://fpc.univ-amu.fr/vae>

<http://suio.univ-amu.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône ( 13) [MARSEILLE]

Marseille

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Aix en Provence

**Historique de la certification :**

Le M2 est issu d'un DESS « Fiscalité personnelle » créé en 1975